



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 MAI 2025.

Conseillers en exercice	:	33
Présents	:	24
Pouvoirs	:	3
Absent excusé	:	1
Absents	:	5

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le seize Mai deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

M. Paul CARRERE, Maire,

M.M. Isabelle CANTEGREIL, Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Rose-Marie ABRAHAM, Claude LABORDE, Christelle GUILHEMSAN, Yannick VILLATORO, Anaïs CADIS, Daniel BIREMONT, Nathalie MOMEN, Adjoint

M.M. Philippe BOUCHONNEAU, Martine COULOUDOU, Daniel REISEMBERG, Alain CLOUTOUR, Marie-Christine ALTIMIRA, Pascale MOURIERE, Véronique CARRERE, Angéline GUILHEMSAN, Nacira LAROUSSE, Christian PIT, Arnaud BRUNET, Philippe ESPUNA, Nicolas MATHIO, Anaïs BAREYT

Absents excusés ayant donné Pouvoirs :

M. Didier STEVENIN à M. Yannick VILLATORO

Mme Katia LEFEVRE à Mme Christelle GUILHEMSAN

Mme Céline BROQUERE à M. Christian PIT

Absent excusé :

M.M. Mickael ECKHOUDT

Absents :

M.M. Michel GOURDON, Cyril BIREMONT, Luc SCOGNAMIGLIO, Pierre GALIBERT, Annick CREISMEAS

Secrétaire de séance :

M. Daniel BIREMONT

Point 08 de l'ordre du jour.

Délibération n° 2025.049.

Objet : FIXATION DES TARIFS PASS LOISIRS 2025 A COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2025.

Mairie de Morcenx-la-Nouvelle



Point 08 de l'ordre du jour.

Délibération n° 2025.049.

Objet : FIXATION DES TARIFS PASS LOISIRS 2025 A COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2025.

Madame Nathalie MOMEN informe le Conseil Municipal que la Commune de Morcenx-la-Nouvelle organise des animations pour les 10/15 ans pendant l'été.

Les tarifs appliqués dépendent du quotient familial des familles. Elle propose de fixer, à compter du 1^{er} Juillet 2025, le montant des participations indiqué dans le tableau en annexe.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à mains levées, à l'unanimité

. FIXE le montant des participations, à compter du 1^{er} Juillet 2025, pour toutes les sorties PASS LOISIRS 2025, en fonction du quotient familial des familles selon le barème joint.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Fait à Morcenx-la-Nouvelle, le 22/05/2025.

Le Secrétaire de séance,
Daniel BIREMONT.

Le Maire,
Paul CARRERE.



Copies : Préfecture
Chrono - Dossier CM
Compta - Dossier JL
CLEM



TARIFS PASS LOISIRS 2025 A COMPTER DU 01 JUILLET 2025

REGIME PRIX DE REVIENT	QF	JOURNEE AVEC REPAS 50 €		JOURNEE SANS REPAS 48 €		1/2 JOURNEE AVEC REPAS 25 €		1/2 JOURNEE SANS REPAS 23 €		Tarifs
		Part famille	AIDES	Part famille	AIDES	Part famille	AIDES	Part famille	AIDES	
CAF	0 à 449	3,00 €	BON CAF 8 € PSO CAF 5,18 € Commune 33,82 €	2,50 €	BON CAF 8 € PSO CAF 5,18 € Commune 32,32 €	1,50 €	BON CAF 4 € PSO CAF 2,59 € Commune 16,91 €	1,00 €	BON CAF 4 € PSO CAF 2,59 € Commune 15,41 €	2,00 €
	449,01 à 794	5,93 €	BON CAF 6 € PSO CAF 5,18 € Commune 32,89 €	5,43 €	BON CAF 6 € PSO CAF 5,18 € Commune 31,39 €	3,00 €	BON CAF 3 € PSO CAF 2,59 € Commune 16,41 €	2,80 €	BON CAF 3 € PSO CAF 2,59 € Commune 14,61 €	2,50 €
	794,01 à 1000	7,43 €	BON CAF 3 € PSO CAF 5,18 € Commune 34,39 €	6,93 €	BON CAF 3 € PSO CAF 5,18 € Commune 32,89 €	4,50 €	BON CAF 1,50 € PSO CAF 2,59 € Commune 16,41 €	4,30 €	BON CAF 1,50 € PSO CAF 2,59 € Commune 14,61 €	3,00 €
	1000,01 à 1200	12,43 €	PSO CAF 5,18 € Commune 32,39 €	11,43 €	PSO CAF 5,18 € Commune 31,39 €	7,96 €	PSO CAF 2,59 € Commune 14,45 €	6,96 €	PSO CAF 2,59 € Commune 13,45 €	3,50 €
	>1200,01	13,43 €	PSO CAF 5,18 € Commune 31,39 €	12,43 €	PSO CAF 5,18 € Commune 30,39 €	8,96 €	PSO CAF 2,59 € Commune 13,45 €	7,96 €	PSO CAF 2,59 € Commune 12,45 €	4,00 €
	0 à 449	3,00 €	BON MSA 6 € Commune 41 €	2,50 €	BON MSA 6 € Commune 39,50 €	1,50 €	BON MSA 3 € Commune 20,50 €	1,00 €	BON MSA 3 € Commune 19 €	2,00 €
MSA	449,01 à 900	5,93 €	BON MSA 6 € Commune 38,07 €	5,43 €	BON MSA 6 € Commune 36,57 €	3,00 €	BON MSA 3 € Commune 19 €	2,80 €	BON MSA 3 € Commune 17,20 €	2,50 €
	900,01 à 1000	7,43 €	Commune 42,57 €	6,93 €	Commune 41,07 €	4,50 €	Commune 20,5 €	4,30 €	Commune 18,70 €	3,00 €
	1000,01 à 1200	12,43 €	Commune 37,57 €	11,43 €	Commune 36,57 €	7,96 €	Commune 17,04 €	6,93 €	Commune 16,07 €	3,50 €
	>1200,01	13,43 €	Commune 36,57 €	12,43 €	Commune 35,57 €	8,96 €	Commune 16,04 €	7,96 €	Commune 15,04 €	4,00 €



22 MAI 2025

LE Maire,
A. Boule